

PÉTITION ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DE L'ASN : NE VALIDEZ PAS LA CUVE DÉFECTUEUSE DE L'EPR !

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a détecté, dès 2005, de graves problèmes liés aux procédures de fabrication des aciers à l'usine Creusot Forge, où devait être fabriquée la cuve de l'EPR. Bien que l'ASN en ait averti EDF et Areva, cela n'a pas empêché la fabrication ni l'installation de cet équipement qui s'avère aujourd'hui défectueux... En cas d'accident, on risque une rupture de la cuve avec une catastrophe de type Tchernobyl.

Afin qu'elle homologue cette cuve malgré ses défauts, une pression considérable est exercée sur l'ASN de la part d'EDF, d'Areva, de l'État français et même de la Commission européenne. À nous, citoyens, de faire contrepoids et de rappeler que les intérêts de l'industrie nucléaire ne doivent jamais passer avant la protection des populations.



Texte de la pétition qui sera envoyée au président de l'ASN

À M. Pierre-Franck Chevet,
Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Monsieur,

Comme le prouvent des documents révélés le 31 mars 2017 par France Info, l'Autorité de sûreté nucléaire a détecté, dès 2005, de graves problèmes à l'usine Creusot Forge, où devait être fabriquée la cuve de l'EPR de Flamanville. Ces dysfonctionnements laissaient prévoir que la qualité des aciers ne serait pas garantie. EDF et Areva avaient été avertis.

Votre prédécesseur s'était dit « effondré » par ce qu'il avait constaté dans l'usine en 2006. Pourtant, alors que les aciers ne pouvaient pas être aux normes, l'usine a continué sa production sans être inquiétée et a procédé à la fabrication de la cuve de l'EPR, cuve qui est aujourd'hui installée sur le site de Flamanville 3.

L'acier des calottes comporte une teneur en carbone double de

ce qui est attendu, ce qui dégrade d'autant la résilience (résistance aux chocs) du matériau. La résilience requise est définie dans l'arrêté du 26 février 1974 relatif à la construction du circuit primaire principal des chaudières nucléaires à eau.

Nous demandons le strict respect de cet arrêté concernant la résilience minimale de l'acier.

La Commission européenne accepte la validation du plan de sauvetage d'Areva par l'État français à condition que l'ASN donne une « conclusion positive » aux essais sur la cuve de l'EPR. De son côté, l'État français et le lobby nucléaire exercent des pressions inacceptables sur l'ASN.

L'ASN doit faire fi de ces pressions et exercer pleinement la mission qui est la sienne : garantir la sûreté des installations nucléaires et la sécurité des populations et ce, quelles que soient les conséquences financières pour les exploitants nucléaires et les fabricants.

C'est pourquoi nous demandons à l'ASN de ne pas qualifier la cuve de l'EPR.

J'indique mon **numéro de département** pour être tenu-e informé-e par courriel des actions et événements antinucléaires près de chez moi.

Nom / Prénom	Signature	Email	Pour recevoir la lettre d'infos mensuelle du Réseau "Sortir du nucléaire"
			↓

